

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club 6-12 inc.	Numéro de permis 366031	Date d'inspection Le 17 avril 2025	
Nom de l'établissement Club 6-12 plus		Numéro de téléphone (506) 859-1498	
Adresse 2e étage 140 Botsford Street Moncton NB E1C 4X5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	30 avr. 2025	
Commentaires : 1 membre du personnel a sa vérification auprès du Développement social expiré. Si le membre du personnel n'a pas effectué les vérifications dans le délai prescrit, le personnel responsable de la délivrance des permis informera la personne exploitante que les exigences doivent être satisfaites avant que le membre du personnel puisse retourner dans l'établissement et la personne exploitante l'informerait qu'il doit quitter les lieux tant qu'il n'aura pas satisfait aux exigences.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Au moment de l'inspection de renouvellement, les enfants ont mangé leur collation (boîte à diner), ils ont fait des jeux libres et se sont pratiqués pour le spectacle de printemps qui aura lieu demain.</p> <p>Le ratio enfant-personnes éducatrices était conforme au moment de l'inspection.</p>
--

original signé par
Paula Morin

Le 22 avril 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Katy Beaulé

Le 22 avril 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date